

Ministry of Education
Financial Accountability &
Data Analysis Branch

900 Bay Street
20th Floor, Mowat Block
Toronto, ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Direction de la responsabilité
financière et de l'analyse des
données

900, rue Bay
20^e étage, Édifice Mowat
Toronto, ON M7A 1L2



2018 : EYCC10

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :

Gestionnaires des services aux enfants, GSMR et CADSS
Dirigeants financiers des services de garde, GSMR et CADSS

EXPÉDITEUR :

Maxx-Phillippe Hollott
Directeur intérimaire
Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des
données

DATE :

29 mai 2018

OBJET :

**États financiers de 2017 pour les services de garde d'enfants et
les programmes pour l'enfance et la famille**

Cette note de service offre de l'information aux gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et aux conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) pour qu'ils puissent remplir leurs états financiers de 2017 pour les services de garde d'enfants et les programmes pour l'enfance et la famille. La date d'échéance pour soumettre vos états financiers est le **29 juin 2018**.

Ces renseignements portent sur les sujets suivants :

- Instructions pour se procurer et soumettre les formulaires des états financiers de 2017
- Documents à faire parvenir au ministère
- Politique sur la production tardive de rapports
- Aperçu des changements des services de garde d'enfants apportés aux formulaires des états financiers de 2017 (Annexe A)

Instructions pour se procurer et soumettre les formulaires des états financiers de 2017

Vous trouverez les formulaires des états financiers dans le [site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières](#). Sous l'en-tête Rapport au ministère situé dans la partie en haut à gauche de la page d'accueil, sélectionnez le lien « SIFE 2.0 », puis entrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe pour accéder au SIFE 2.0. Veuillez utiliser le formulaire

« **M2017FIS** » pour consigner les renseignements relatifs aux services de garde d'enfants. Veuillez consulter les *Instructions pour remplir la soumission des états financiers de 2017 – GSMR et CADSS* qui sont jointes à cette note de service. En outre, conformément à l'année précédente, les rapports sur les dépenses et les données pour les programmes pour l'enfance et la famille sont requis dans le cadre du cycle d'établissement des rapports financiers et feront l'objet d'une demande distincte dans le SIFE 2.0. La demande pour la production de rapports pour les programmes pour l'enfance et la famille est la suivante : « **P1718FIS** ». Veuillez vous reporter au document *Instructions pour remplir la soumission des états financiers de 2017 – Programmes pour l'enfance et la famille*.

Les soumissions des GSMR et des CADSS, relatifs aux services de garde d'enfant et aux programmes pour l'enfance et la famille, doivent passer au statut « actif » d'ici le **29 juin 2018**.

Documents à faire parvenir au ministère

Les GSMR et les CADSS doivent faire parvenir une copie numérisée ou une copie sur papier des parties suivantes de leur soumission **active** des états financiers de 2017.

Services de garde d'enfants (M2017FIS) :

- Certificat de la page couverture;
- Tableau 2.3 – Dépenses brutes rajustées;
- Tableau 2.3A – Dépenses brutes ajustées – Plan d'expansion;
- Tableau 2.3B – Dépenses brutes ajustées – Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE);
- Tableau 3.1 – Résumé de subvention;
- Tableau 3.1A – Résumé de subvention – Plan d'expansion; et
- Tableau 3.1B – Résumé de subvention – Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE)

Programmes pour l'enfance et la famille (P1718FIS) :

- Certificat de la page couverture;
- Dépenses brutes rajustées;
- Subvention

En plus des documents susmentionnés, les GSMR et les CADSS doivent soumettre les renseignements suivants, comme il est indiqué à la *Ligne directrice sur la gestion et le financement des services de garde d'enfants et des programmes pour l'enfance et la famille de l'Ontario 2017*, et ce, dès qu'ils seront disponibles :

- Les états financiers vérifiés, incluant le rapport du vérificateur externe et les notes aux états financiers.
- Une lettre de recommandation produite par les vérificateurs externes après la vérification. S'il est impossible de fournir la lettre, une confirmation par écrit qui en explique la raison.

- Un rapport de vérification spéciale* (rapport de mission d'examen ou de vérification) dans lequel figurent les dépenses ventilées et les autres restrictions, préparé conformément à la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée du ministère, à moins que les renseignements ne soient déjà inclus dans une partie distincte des états financiers.

* Pour aider les GSMR et les CADSS à remplir le rapport de mission d'examen exigé dans le cadre des programmes de soutien à la famille et de garde d'enfants, le ministère a transmis un modèle au format Excel à l'avance. Ce modèle n'est pas obligatoire. Il a été fourni dans le but d'aider les GSMR et les CADSS à répondre aux exigences susmentionnées.

Les CADSS doivent également joindre les documents suivants afin de justifier le remboursement aux Territoires non érigés en municipalités (TNEM). Veuillez noter que cette exigence ne s'applique pas aux GSMR. Les CADSS peuvent soumettre les documents suivants par voie électronique ou par la poste en format papier :

- le budget de 2017 du CADSS approuvé (ne s'applique pas aux GSMR);
- la répartition des taxes de 2017 (ne s'applique pas aux GSMR).

Veuillez faire parvenir tous les documents susmentionnés à :

childcarefunding@ontario.ca

OU

Chef
Unité de financement des services de garde d'enfants
Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des données
Ministère de l'Éducation
900, rue Bay
20^e étage, Édifice Mowat,
Toronto, Ontario
M7A 1L2

Politique sur la production tardive de rapports

Si le ministère n'a pas reçu les états financiers plus de 30 jours après la date d'échéance du 29 juin 2018, les GSMR et les CADSS feront l'objet d'une rétention de fonds qui réduira leur paiement mensuel, conformément à l'annexe F de l'entente des services de garde d'enfants et des programmes pour l'enfance et la famille de 2017.

À la présentation des états financiers, le ministère reprendra les paiements mensuels normaux et inclura dans le paiement mensuel le montant qui a été retenu.

Si vous avez de bonnes raisons de ne pas pouvoir soumettre vos états financiers ou si vous avez des questions concernant la soumission ou le rapport financier d'ici le 29 juin 2018, veuillez

informer votre analyste financier. Vous trouverez la liste des analystes financiers sur le [site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financière](#).

Sincères salutations,

Original signé par :

Maxx-Phillippe Hollott
Directeur intérimaire
Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des données

Pièces jointes :

- Instructions pour remplir les états financiers de 2017 – GSMR et CADSS (services de garde d'enfants)
- Instructions pour remplir les états financiers de 2017 – Programmes pour l'enfance et la famille

c.c. :

- Laura Sparling, Directrice intérimaire, Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants
- Abby Dwosh, Chef, Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants
- Cheryl Chung, Chef intérimaire, Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des données
- Conseillères en petite enfance, Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants
- Analystes financiers, Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des données

Annexe A

Aperçu des changements de garde d'enfant apportés aux formulaires des états financiers de 2017

Tableau 1.1 – Objectifs des services contractuels – Financement de base	
Onglet Objectifs des services	Les objectifs des services quant au financement de base seront préchargés par le ministère en fonction de votre entente de services signée de 2017. Les GSMR/CADSS n'ont aucune donnée à saisir.

Tableau 1.1A – Objectifs des services contractuels – Plan d'expansion	
Onglet Objectifs des services	Les objectifs des services quant au plan d'expansion seront préchargés par le ministère en fonction de votre entente de services signée de 2017. Les GSMR/CADSS n'ont aucune donnée à saisir.

Tableau 1.1B – Objectifs des services contractuels – Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE)	
Onglet Objectifs des services	Les objectifs des services prévus dans l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants seront préchargés par le ministère en fonction de votre entente de services signée de 2017. Les GSMR/CADSS n'ont aucune donnée à saisir.

Tableau 2.3 – Dépenses brutes ajustées – Financement de base	
Onglet Par groupe d'âge	Le Protocole d'accord sur l'équité salariale et les petites installations de distribution d'eau ne nécessitent plus la production de rapport par groupe d'âge. Ces dépenses devraient reporter dans le Groupe d'âge non précisé (de concert avec les dépenses administration).
Onglet Par groupe d'âge	Une cellule a été créée dans le Groupe d'âge non précisé en ce qui a trait aux dépenses de planification de l'investissement des Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille.

Tableau 2.3A – Dépenses brutes ajustées – Plan d'expansion	
Onglet Par priorité	Une colonne a été créée pour les dépenses liées à l'administration.

Tableau 2.3B – Dépenses brutes ajustées – Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE)	
Onglet Par type d'établissement	Les dépenses brutes ajustées dans le cadre de projets d'immobilisations communautaires pourront dorénavant figurer dans le secteur des services directs et des fonctionnements sans but lucratif (s'il y a lieu).
Onglet Par priorité	Une colonne a été créée pour les dépenses liées à l'administration.

Tableau 3.1A – Subvention – Plan d’expansion	
Onglet Montants reportés et récupérés	Les cellules de saisie ont été créées pour indiquer les montants reportés suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Montants reportés liés aux RBP • Montants reportés liés à l’administration

Tableau 3.1B – Subvention – Accord sur l’apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE)	
Calcul de subvention	L’ordre de la demande de financement de l’AGJE a été clarifié à l’étape 19 des instructions.
Onglet Ajustement des dépenses supplémentaires	L’ajustement des dépenses supplémentaires sera calculé pour les groupes d’âge de 0 à 6 ans (c.-à-d. des poupons à jardin d’enfants) et tous les groupes d’âge, et ne sera plus calculé pour le groupe d’âge scolaire.
Onglet Montants reportés et récupérés	Les cellules de saisie ont été créées pour indiquer les montants reportés suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Montants reportés liés aux RBP • Montants reportés liés à l’administration
Onglet Montants reportés et récupérés	Les cellules de saisie ont été créées pour indiquer les sources de financement reportées suivantes : <p>Financement du volet 1 – Allocation pour l’Accord sur l’apprentissage et la garde des jeunes enfants destinée à soutenir les poupons jusqu’au jardin d’enfants.</p> <p>Financement du volet 2 – Allocation pour l’Accord sur l’apprentissage et la garde des jeunes enfants destinée à soutenir tous les enfants, qui NE peut toutefois PAS être dépensée pour les projets d’immobilisations communautaires.</p>

Rapport sur les écarts	
Divers onglets	Vérification des écarts revus pour comparer les résultats des états financiers de l’exercice en cours avec ceux de l’exercice précédent le cas échéant. <p>Des onglets ont été créés pour vérifier les écarts des objectifs des services et des dépenses du plan d’expansion et de l’AGJE.</p>

Gestion de la soumission (rôle du modificateur)	
Concernant le rôle du modificateur	L’étape de « signalement de la soumission pour approbation » a été supprimée. Le modificateur devrait cliquer sur « Valider et promouvoir pour approbation » pour envoyer la soumission à l’approbateur.